

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00075

Numéro SIREN : 881 098 636

Nom ou dénomination : CF CASTELSARRASIN

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2022 sous le numéro de dépôt 2236

CF CASTELSARRASIN
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €
Siège social : 4 Place Gaston Bénac,
82100 CASTELSARRASIN

881.098.636 RCS MONTAUBAN

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 31 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le 31 mai,
A 12 heures,

Les associés de la société CF CASTELSARRASIN se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 4 Place Gaston Bénac 82100 CASTELSARRASIN, sur convocation de la Présidente.

L'Assemblée est présidée par Madame Marine DILTOER en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Patrick DILTOER est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence permet de constater que les associés présents possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Autorisation à la conclusion d'une convention d'abandon définitif de créance,
- ✓ Prise d'acte de la démission de Mathieu BERTRAND de ses fonctions de Directeur Général, sans remplacement,
- ✓ Questions diverses,
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ✓ le projet de convention d'abandon définitif de créance
- ✓ la liste des associés,
- ✓ le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PD MD MB

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise Madame Marine DILTOER, Présidente, à signer la convention d'abandon définitif de compte courant aux termes de laquelle :

- Monsieur Mathieu BERTRAND confère, à l'abandon partiel et provisoire de créance de compte courant qu'il avait consenti à la société pour un montant de 6.600 € par acte en date du 25 Juin 2021 avec insertion d'une clause de retour à meilleure fortune, un caractère définitif et irrévocable quand bien même celle-ci reviendrait à meilleure fortune.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Mathieu BERTRAND de son mandat de Directeur Général de la société, à effet de ce jour, sans remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

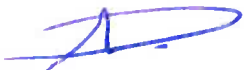
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

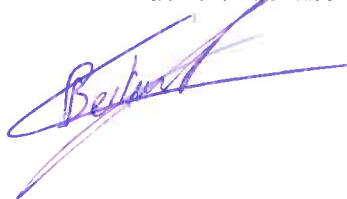
La Présidente
Marine DILTOER



Le secrétaire
Patrick DILTOER



Mathieu BERTRAND
Associé et Directeur Général démissionnaire



DP

MD

MB